



Qui va avoir la garde et comment le juge peut fonctionné

Par **sonia**, le **23/03/2012** à **00:05**

Bonjour,
mon amie est mexicaine et elle s'est marié avec un québécois ils ont eu une fille ensemble .ils se sont séparé et lui il lui dit tout le temps si tu demande le divorce tu ne pourras pas quittée le pays avec notre fille . ma question est : ça fille elle a 12 ans elle a aussi ca citoyenneté mexicaine et mon amie veut retournée au mexique vivre avec sa famille.es ce que le juge va automatiquement donnée le droit de garde a son ex marie.
merci

sonia

Par **cocotte1003**, le **23/03/2012** à **07:23**

Bonjour, il est impossible de savoir ce que le juge décidera, il le fait dans l'intéret de l'enfant et l'un des interet des enfants est de pouvoir maintenir des contacts réguliers avec leurs 2 parents. L'enfant ayant 12 ans, il est possible de la faire auditionner par l'intermédiaire d'un avocat gratuit pour les mineurs,afin de connaitre son avis, cordialement